

Taille des haies et protection des oiseaux

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) recommande de ne plus tailler les haies ni d'élaguer les arbres jusqu'au 31 août afin que les oiseaux puissent nidifier en paix.



La Ville a entrepris il y a quelques semaines de tailler les haies de l'avenue du Maréchal Juin afin de sécuriser les sorties de parking et les passages piétons.

Cette taille doit se poursuivre au Jardin des poètes mais la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) recommande de ne plus tailler les haies ni d'élaguer les arbres de mi-mars à fin août afin que les oiseaux puissent nidifier en paix jusqu'à l'envol des derniers oisillons.

Les tailles de haies et l'élagage des arbres se pratiquent idéalement avant la montée de sève, c'est-à-dire en hiver, pendant les mois de novembre et décembre.